



2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SATESE

(Service d'Appui
Technique à l'Épuration
et au Suivi des Eaux)

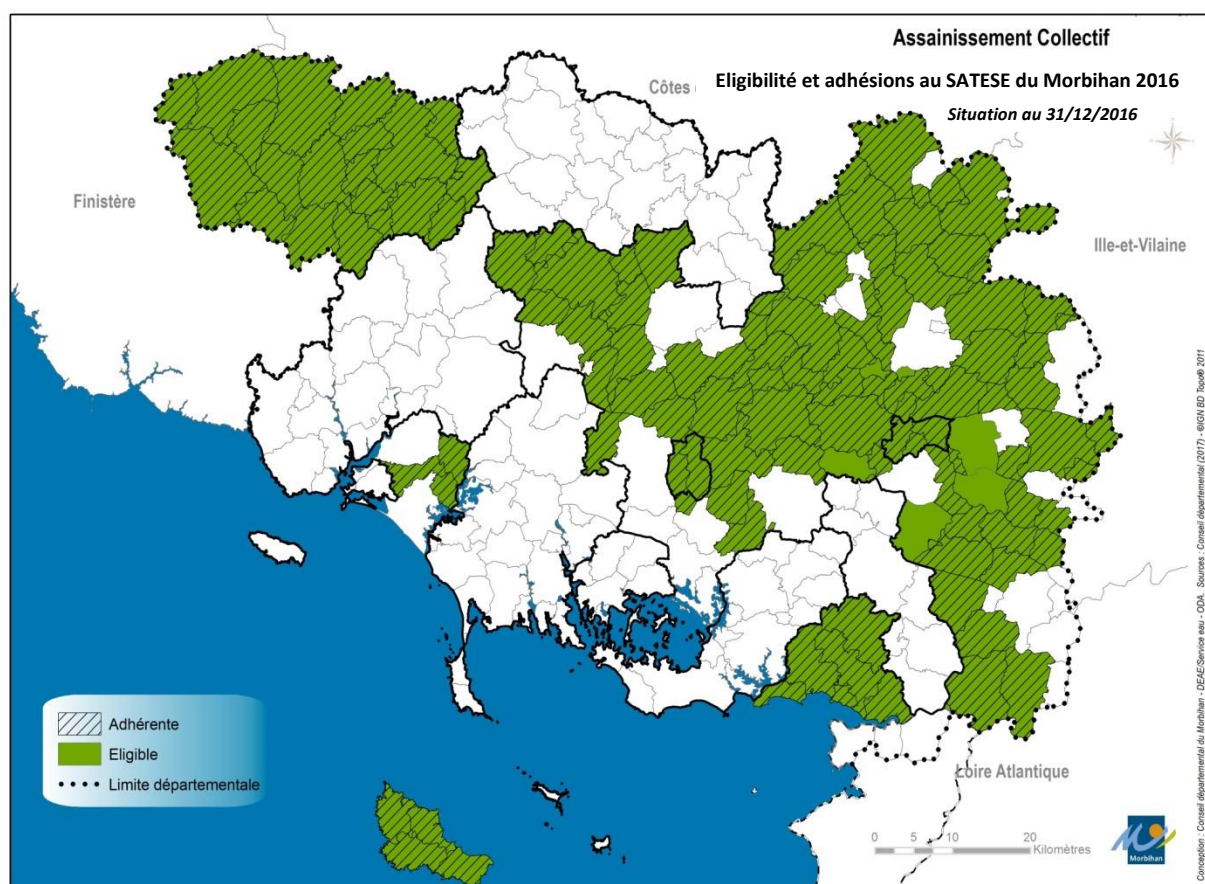


Le SATESE du Morbihan, un service proposé aux maîtres d'ouvrage en assainissement collectif éligibles à l'assistance technique départementale

Le SATESE, c'est :

- Une force de propositions et de solutions techniques pragmatiques au bénéfice des collectivités,
- Un relais technique auprès des bureaux d'études,
- Une interface technique entre maîtrises d'œuvre et collectivités,
- Un médiateur technique objectif auprès de l'agence de l'eau et des services de police de l'eau.

LE SATESE et son périmètre d'activité en 2016



Sur le territoire du Morbihan, 114 maîtres d'ouvrage en assainissement collectif sont éligibles au service, 110 d'entre eux adhèrent au SATESE. Cela constitue un parc de 126 systèmes d'assainissement suivis.

Une adaptation des missions du SATESE en fonction des obligations techniques faites à ses adhérents

Les engagements de base annuels du SATESE envers ses adhérents sont les suivants :

	Système d'assainissement < 2 000 EH	Système d'assainissement ≥ 2 000 EH
Appui technique à l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • 2 visites avec tests • 1 visite avec analyses au LDA 56 • 1 bilan 24 heures / 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 visite avec tests • 1 visite avec analyses au LDA 56
Validation Autosurveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Validation annuelle du dispositif de mesure et de prélèvement uniquement pour les installations soumises à cette obligation dans leur arrêté préfectoral - sinon 1 fois / 3 ans • Validation des données produites 	<ul style="list-style-type: none"> • Validation annuelle du dispositif de mesure et de prélèvement • Validation des données produites
Accompagnement des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la formation des personnels exploitant en régie • Appui technique et conseil pour l'élaboration de documents à la charge du maître d'ouvrage (manuels, règlement, mémoire technique préalable autosurveillance...) • Assistance pour l'organisation et la conduite d'études de programmation 	

Pour s'adapter au contexte réglementaire et aux obligations de métrologie imposées aux maîtres d'ouvrages adhérents à l'assistance technique départementale, le SATESE du Morbihan a développé en 2016 des prestations techniques **sur le réseau de collecte des eaux usées**.

Ces prestations mises en œuvre au **1^{er} août 2016** ont été sans augmentation de rémunération annuelle prévue dans la convention.

Il s'agit notamment des contrôles de conformité à conception et à réalisation des équipements de mesure en réseau. Ces deux prestations sont rendues obligatoires par l'agence de l'eau Loire-Bretagne afin que les collectivités puissent bénéficier d'une aide financière à hauteur de 80 % du montant investi pour ces équipements.

Pour faciliter les financements des collectivités adhérentes et assurer la pertinence et la conformité des projets d'équipement de mesure sur les réseaux de collecte des eaux usées, le SATESE a mis en place ces prestations selon un cahier des charges discuté et validé par l'agence de l'eau.

Pour un bon déroulement de projet, il est capital que les collectivités adhérentes fassent appel au SATESE dès le début de tout projet d'installation d'équipement autosurveillance

Un personnel formé et qualifié aux évolutions techniques et réglementaires

Afin d'assurer des prestations de qualité, les techniciens du SATESE en charge des prestations de terrain ont suivi une formation de métrologie sur les équipements d'autosurveillance organisée par l'association des SATESE du bassin Loire-Bretagne au cours de l'année 2016.

Des participations régulières du SATESE 56 aux groupes de travail techniques de l'ARSATESE Loire-Bretagne (prélèvements, autosurveillance, ...) permettent de disposer des connaissances et des savoir-faire en accord avec les exigences des règles de l'art et les règles techniques de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Outre le personnel dédié aux opérations de mesure, le SATESE dispose d'un personnel technique permanent au Conseil départemental. Ce personnel peut être sollicité pour des avis techniques, des conduites de projet, de dimensionnement, de méthodologie ou sur des problématiques de fonctionnement ponctuelles.

Afin de répondre au mieux aux sollicitations en constante augmentation depuis quelques années, **la quote-part du personnel technique dédié à cette mission est passée de 50 % en 2015 à 80 % d'un équivalent temps plein en 2016.**

Cela a notamment permis de créer des supports facilitant l'élaboration des documents réglementaires des maîtres d'ouvrage :

- Création d'un cadre simplifié concerté avec la police de l'eau pour la restitution du bilan annuel des STEU < 2000 EH en absence de modèle national ;
- Elaboration de synthèses de documents relevant de la responsabilité des maîtres d'ouvrage,

Cela a permis au SATESE d'être plus présent auprès des collectivités demandeuses pour engager les projets de mise aux normes des installations de collecte et de traitement et d'assurer l'interface technique avec les services de l'Etat.

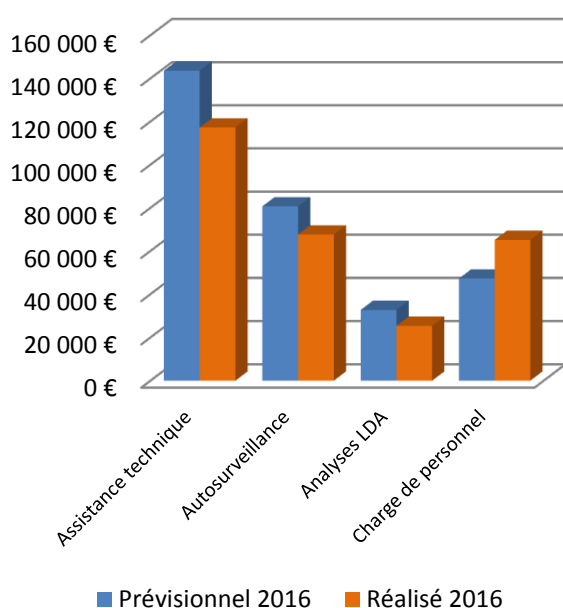
Le SATESE est intervenu particulièrement auprès de quelques collectivités qui ont signé un accord de programmation avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou qui rencontraient des difficultés méthodologiques pour l'engagement d'études de définition de travaux.

	Accompagnement aux projets
2015	<ul style="list-style-type: none">• 41 réunions en mairie,• 21 collectivités maître d'ouvrage accompagnées
2016	<ul style="list-style-type: none">• 66 réunions en mairie• 11 réunions (AELB, DDTM, DDPP)• 31 collectivités accompagnées dont 5 de façon plus approfondie
Commentaire	Depuis 2014, doublement du nombre de collectivités accompagnées, lié en partie aux 0,3 ETP supplémentaires affectés à la mission

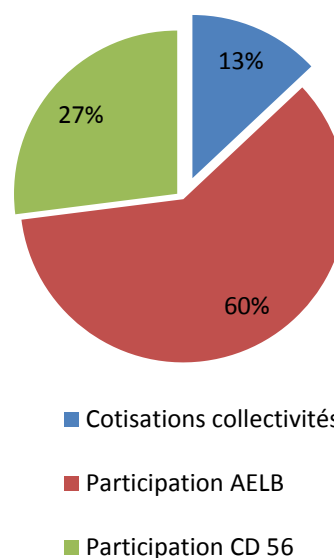
Un budget départemental adapté au besoin et aidé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour la mission SATESE, le budget prévisionnel annuel 2016 s'est élevé à **305 000 euros**, charges de personnels du Conseil départemental comprises.

Les dépenses



Les recettes



AELB : agence de l'eau Loire-Bretagne
CD 56 : Conseil départemental du Morbihan

Depuis 2016, la révision du 10ème programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a permis au SATESE du Morbihan de bénéficier d'une aide financière à hauteur de 60 % des dépenses éligibles engagées.

Cette augmentation de ressources financières a notamment contribué au développement des activités de contrôles de conformité à conception et à réalisation des équipements de mesure en réseau.

Le choix d'assurer ces prestations par le SATESE permet aux collectivités de disposer d'un avis neutre sur les conditions d'installation et de fonctionnement de leurs équipements en réseau. Par ailleurs ces contrôles, rendus obligatoires comme pièces justificatives du solde de subvention par l'agence de l'eau, sont de fait, dans leur contenu, en adéquation avec les exigences techniques de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ils facilitent ainsi le traitement des demandes financières des collectivités adhérentes.

Une activité « autosurveillance » en croissance

	<i>Appui technique à l'exploitation</i>	<i>Validation autosurveillance</i>
2014	<ul style="list-style-type: none">• 372 visites de terrain dont• 63 mesures sur 24 heures	<ul style="list-style-type: none">• 65 visites de validation d'équipements• 132 validations annuelles de données
2016	<ul style="list-style-type: none">• 425 visites de terrain dont• 46 mesures sur 24 heures	<ul style="list-style-type: none">• 87 visites de contrôle d'équipements dont 8 sur réseau• 128 validations annuelles de données

Le SATESE du Morbihan se caractérise par ses interventions neutres et objectives dans les domaines des contrôles de fonctionnement annuels ou des contrôles de réalisation des points autosurveillance, que ce soit sur les stations d'épuration ou sur les réseaux de collecte des eaux usées.

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a renforcé les obligations faites aux maîtres d'ouvrage pour produire des contrôles indépendants de leurs équipements de mesure sur les unités de traitement mais également sur les réseaux de collecte des eaux usées.

Pour ses adhérents, le SATESE réalise ces vérifications dans le cadre de l'assistance technique conventionnée. Pour les non-adhérents ou non-éligibles, ces prestations obligatoires doivent être réalisées par un bureau d'étude spécialisé et à la charge financière de la collectivité maître d'ouvrage.

Parmi ces obligations en matière d'autosurveillance, les maîtres d'ouvrage doivent produire plus de documents. A ce titre, le SATESE a pu au cours de 2016 assister techniquement 19 rédactions de manuel autosurveillance. Ce chiffre est considérable mais le caractère d'urgence était réel, l'existence de ce document conditionnant en partie la conformité d'exploitation des ouvrages.

En 2017, sur le parc suivi par le SATESE, il reste un seul manuel autosurveillance en attente de finalisation pour des raisons d'équipement de points de mesure.

Cette large avancée a pu se concrétiser grâce à un travail collaboratif particulier avec les services de police de l'eau (notamment DDTM et DDPP) ainsi qu'avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le SATESE : relais d'information permanent auprès de ses adhérents

Principalement pour les régies, le SATESE accompagne la formation du personnel de terrain en l'informant des bonnes pratiques :

- pour l'exploitation des systèmes d'assainissement,
- pour la récupération des données d'autosurveillance et leur transmission au format SANDRE (format réglementaire imposé pour l'échange des données sur l'eau).

Cet accompagnement individuel permet aux collectivités d'être autonomes dans la transmission des données et d'assurer leurs obligations réglementaires.

En lien étroit avec l'observatoire départemental de l'assainissement du Morbihan, le SATESE est également un contributeur de la journée d'information sur l'assainissement collectif, organisée annuellement par le Conseil départemental. Ce moment privilégié réunit tous les acteurs principaux de l'assainissement collectif pour échanger sur les actualités techniques et réglementaires.

Le SATESE reste à disposition des maîtres d'ouvrage notamment pour :

- l'accompagnement méthodologique de mise en œuvre de leurs obligations,
- l'accompagnement technique de leurs projets,
- le conseil dans la gestion technique de leurs ouvrages.

CONCLUSION

Le SATESE du Morbihan reste particulièrement attentif à l'évolution des besoins de ses adhérents en adaptant au mieux le contenu de ses prestations techniques le plus en amont possible des échéances imposées aux maîtres d'ouvrage.

La participation des exploitants et des maîtres d'ouvrages à ces échanges techniques avec le SATESE reste importante pour obtenir un assainissement collectif de qualité, y compris pour les petites unités de traitement. Les visites de terrain du SATESE n'ont de sens que sous cet angle d'échange.

A ce titre, le SATESE du Morbihan vous remercie de votre confiance.



Morbihan

SATESE

2 rue de Saint-Tropez
CS 82 400 - 56009 Vannes Cedex
Tél. 02 97 54 83 65
Contact technique 02 97 46 14 59



Établissement public à mission
chargé de développement durable

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Délégation Ouest-Atlantique
Service collectivités